



**Morlaix Communauté**  
Attributions du Conseil de Communauté déléguées au Président

**Arrêté A20-233**

**Objet : Aide à l'Investissement Jeunes Agriculteurs**

Le Président de Morlaix Communauté :

*Vu le Projet de territoire Trajectoire 2025, Priorité 9 "Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre",*

*Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;*

*Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et notamment son article 1 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;*

*Vu le Schéma de Développement Économique du 20 septembre 2010, orientation volontariste «Accompagner le développement d'une agriculture d'excellence»,*

*Vu la délibération D17-131 du 29 mai 2017, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la convention entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté,*

*Vu l'avis circonstancié favorable du maire des communes concernées,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section investissement, fonction 92, nature 20422 pour les aides aux jeunes agriculteurs,*

**ARRÊTE**

**Article 1**

Morlaix Communauté attribue l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, au dossier ci-dessous et ce pour un montant total de 4 500 €.

Nom Interlocuteur	Sylvain MORVAN
Forme juridique	Exploitation individuelle
Adresse	Cosquer Vras à plourin-les-Morlaix (29600)
Raison sociale	GAEC
Activité	Agriculture biologique
Emploi(s)	2 dont le sien
Production	Champignons, myrtilles
Date de la CDOA	14/05/19
Type de projet	Développement
Libellé du projet	Achat de containers et chariots
Lieu du projet	Plourin-les-Morlaix
Montant total d'investissement	19 804,22 €
Type d'Aide/Subvention	Aide à l'installation des jeunes agriculteurs
Assiette éligible	19 804,22 €
Taux de la subvention	40,00 %
Montant de la subvention envisagé	4 500 € (aide plafonnée)

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le

ID : 029-242900835-20200707-A20\_233-AI

**Article 3**

**Ampliation du présent arrêté sera adressée au préfet du Finistère.**

**Fait à Morlaix, le 7 juillet 2020**

**Le Président,  
Thierry Piriou**



MORLAIX  
communauté  
S.A.O. MORLAIX